



Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché et la demande associée du produit phytopharmaceutique **CLAYTON POLYGON***

de la société CLAYTON PLANT PROTECTION LTD

enregistrées sous les n° 2024-0810 et 2024-1013

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 11 juin 2025,

Considérant que le produit ne peut pas être considéré comme similaire au produit de référence,

Considérant que les exigences de l'article D.253-9 du code rural et de la pêche maritime ne sont pas remplies,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.



Informations générales sur le produit

Nom du produit	CLAYTON POLYGON	
Type de produit	Générique	
Titulaire	CLAYTON PLANT PROTECTION LTD CLONEE DUBLIN 15 Bracetown Business Park D15 YT2T DUBLIN Irlande	
Formulation	Granulé dispersable (WG)	
Contenant	700 g/kg - dithianon	
Produit de référence	Nom commercial	DELAN WG
	N° AMM	9600395
Numéro d'intrant	204-2024.01	
Numéro d'AMM	-	
Fonction	Fongicide	
Gamme d'usage	Professionnel	

A Maisons-Alfort, le 29/09/2025

DocuSigned by:

Charlotte Grastilieur
AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)